

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	04 Juillet 2019	Séance du : 10 Juillet 2019
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Géraud VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Daniel VIALA (Mérifons) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Projet compagnonnage – Attribution de subventions

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération en date du 6 décembre 2017, la Communauté de communes a approuvé la démarche de compagnonnage.

Le compagnonnage consiste à accompagner les porteurs de projets œuvrant pour la culture sur le territoire du Clermontais sous la forme d'une aide organisationnelle, logistique ou financière afin de développer une offre estivale de qualité, cohérente avec la programmation annuelle du Sillon.

Monsieur VALERO ajoute que cet accompagnement permet d'établir un plan d'actions concerté, de satisfaire un public local, départemental mais aussi touristique et de développer la notoriété du Clermontais en lui donnant une lisibilité culturelle nouvelle.

Par ailleurs, cette coopération peut permettre de structurer et de pérenniser les initiatives associatives.

Un appel à projet a été lancé afin de sélectionner les porteurs de projets susceptibles d'entrer dans la démarche de compagnonnage.

Il propose aux membres du Conseil communautaire, d'approuver le montant des subventions à attribuer aux projets retenus tels que détaillés ci-dessous :

	Dates des évènements	Subvention	Paiement direct salaires intermittents	Total
Total Festum (Villeneuve)	7 et 8 juin 2019	7 840 €	830 €	8 670 €
Festival de Mourèze (Mourèze)	Du 24 au 27 juillet 2019	6 855 €	2 340 €	9 195 €
Festival de Villeneuve	Du 16 au 18 août 2019	8 750 €	1 065 €	9 815 €
Alhambra Festi (Paulhan)	30 et 31 août 2019	7 875 €	280 €	8 155 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le montant des subventions à attribuer aux projets retenus dans le cadre du projet de compagnonnage tels que détaillés dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX